

Communiqué de Presse du Conseil d'Etat

11 décembre 2013

La version Internet fait foi

Sommaire

Genève internationale.....	4
Condoléances à l'occasion du décès de M. Nelson Mandela, ancien président de la République d'Afrique du Sud.....	4
Genève-Confédération	5
Le Conseil d'Etat à Berne pour fêter l'Escalade au Palais fédéral	5
Genève	6
Prestation de serment de Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat.....	6
Capacité financière des communes : indice général pour l'année 2014	6
Allocation de naissance: assouplissement d'un règlement	8
Aides financières accordées à deux associations actives dans le domaine social	9
Nouvelle composition du conseil d'administration de la Fondation pour les terrains industriels de Genève	9
Nouvelle composition du conseil d'administration des Services industriels de Genève.....	9
Nouvelle composition du conseil d'administration des Hôpitaux universitaires de Genève	10
Agenda des invitations à la presse	11

Genève internationale

Condoléances à l'occasion du décès de M. Nelson Mandela, ancien président de la République d'Afrique du Sud

S'associant au deuil qui frappe le peuple sud-africain tout entier à l'occasion du décès de M. Nelson Mandela, ancien président de la République d'Afrique du Sud, le Conseil d'Etat a adressé ses condoléances à M. Abdul Samad Minty, consul général de la République d'Afrique du Sud à Genève.

M. Mandela a consacré sa vie entière au respect des droits de l'homme et a incarné la réconciliation de sa nation. Lauréat du Prix Nobel de la paix, il était pétri de cet esprit de conviction et d'ouverture qui font les grands hommes d'Etat, relève le gouvernement genevois.

M. Nelson Mandela s'est rendu à nombreuses reprises à Genève, notamment le 5 septembre 1997. Alors président de la République d'Afrique du Sud, il a été reçu par le Conseil d'Etat genevois pour clore une visite officielle de trois jours en Suisse.

Genève-Confédération

Le Conseil d'Etat à Berne pour fêter l'Escalade au Palais fédéral

Une délégation du Conseil d'Etat, composée de MM. François Longchamp, président, Pierre Maudet, vice-président, et Antonio Hodgers, conseiller d'Etat, et accompagnée de Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat, célébrera ce soir à Berne la fête de l'Escalade en présence de MM. Hannes Germann et Ruedi Lustenberger, respectivement président du Conseil des Etats et président du Conseil national, et de parlementaires fédéraux.

Il s'agit de la première sortie officielle, hors des frontières cantonales, du nouveau gouvernement genevois. Ce déplacement dans la capitale fédérale marque l'importance que Genève attache à ses relations avec les autres cantons suisses et à la Confédération.

Prestation de serment de Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat

Mme Anja Wyden Guelpa a prêté serment devant le Conseil d'Etat in corpore pour la législature 2013-2018. Elle a été reconduite dans ses fonctions de chancelière d'Etat qu'elle occupe depuis le 7 décembre 2009.

Titulaire d'une licence en sciences politiques et d'une maîtrise en management public de l'Université de Genève, Mme Wyden Guelpa a occupé auparavant les postes suivants : cheffe de projets au Secrétariat d'Etat à l'économie, à Berne, de 1998 à 2001, directrice adjointe puis directrice générale à la direction générale de l'action sociale à l'Etat de Genève, respectivement de 2003 à 2007 et de 2007 à 2009.

Capacité financière des communes : indice général pour l'année 2014

Le Conseil d'Etat a déterminé l'indice général de capacité financière des quarante-cinq communes genevoises et a procédé à leur classement pour l'année 2014.

Cologny consolide sa première position avec une forte progression de son indice, tandis que Chancy reste situé à l'autre bout du classement. Vingt-huit communes voient leur indice progresser, alors que dix-sept subissent une diminution. L'écart entre l'indice le plus élevé et l'indice le plus faible progresse « par le haut ».

	Commune	2013	2014	
1	Cologny	270.18	325.91	↗
2	Genthod	262.57	278.44	↗
3	Vandoeuvres	185.77	196.00	↗
4	Collonge-Bellerive	147.36	158.48	↗
5	Plan-les-Ouates	132.54	150.61	↗
6	Pregny-Chambésy	157.45	150.03	↘
7	Carouge	144.64	144.93	↗
8	Anières	130.60	139.91	↗
9	Chêne-Bougeries	128.47	133.52	↗

	Commune	2013	2014	
10	Satigny	128.93	123.81	↘
11	Genève	127.43	123.02	↘
12	Céligny	124.32	120.17	↘
13	Russin	93.35	116.39	↗
14	Corsier	107.42	114.99	↗
15	Jussy	100.21	109.18	↗
16	Presinge	83.73	109.08	↗
17	Meyrin	98.33	97.80	↘
18	Veyrier	91.12	89.31	↘
19	Grand-Saconnex	81.74	84.11	↗
20	Hermance	90.21	83.77	↘
21	Thônex	80.35	82.18	↗
22	Bellevue	76.64	79.71	↗
23	Perly-Certoux	72.94	77.67	↗
24	Choulex	84.68	77.48	↘
25	Lancy	71.15	73.77	↗
26	Gy	61.02	68.63	↗
27	Laconnex	63.26	67.99	↗
28	Troinex	79.59	67.13	↘
29	Cartigny	67.66	64.05	↘
30	Meinier	68.13	61.21	↘
31	Chêne-Bourg	59.00	60.43	↗
32	Bardonnex	54.51	54.61	↗
33	Puplinge	51.40	52.35	↗
34	Confignon	51.36	51.73	↗
35	Dardagny	53.70	50.81	↘
36	Vernier	45.33	48.54	↗
37	Versoix	45.75	48.34	↗
38	Soral	49.80	48.27	↘
39	Bernex	46.22	46.18	↘
40	Avusy	44.35	44.75	↗

	Commune	2013	2014	
41	Collex-Bossy	46.54	44.33	↘
42	Onex	43.44	43.24	↘
43	Aire-la-Ville	40.58	41.08	↗
44	Avully	39.59	37.73	↘
45	Chancy	32.88	33.44	↗

La capacité financière des communes est calculée chaque année par le département des finances au moyen de quatre indices :

- celui des revenus par rapport au nombre d'habitants,
- celui des revenus par rapport au nombre d'élèves des écoles communales,
- celui des revenus par rapport à l'importance du domaine public à charge des communes,
- celui du taux des centimes additionnels communaux.

L'indice général de capacité financière de chaque commune correspond à la moyenne arithmétique de l'indice annuel des trois derniers exercices connus (2010, 2011 et 2012). Cet indice permet de calculer, avec d'autres éléments, la « part privilégiée » de chacune des communes. Celle-ci sert à déterminer la répartition de l'impôt sur les personnes physiques entre la commune de domicile et la commune de travail. L'indice permet aussi de calculer, avec d'autres éléments :

- la part de chaque commune au Fonds de péréquation financière intercommunale, alimenté par une partie de l'impôt sur les personnes morales ;
- la part des communes ayant droit aux prestations du Fonds intercommunal ;
- la part des communes à diverses subventions cantonales concernant les investissements des communes (bâtiments scolaires communaux, réseau secondaire d'assainissement des eaux, etc.).

Pour toute information complémentaire : M. Marc Gioria, direction générale des finances de l'Etat, DF, ☎ 022 546 13 18.

Allocation de naissance: assouplissement d'un règlement

Les membres du personnel de l'Etat et des établissements publics médicaux n'auront plus besoin d'avoir un an d'ancienneté pour bénéficier de l'allocation de 500 francs accordée lors de la naissance ou de l'adoption d'un enfant. Le Conseil d'Etat a modifié le règlement d'application de la loi concernant le traitement et les diverses prestations alloués aux membres du personnel de l'Etat, du pouvoir judiciaire et des établissements hospitaliers afin de le rendre plus conforme à sa politique en matière de politique familiale. Désormais, l'allocation sera accordée dès le début des rapports de service.

Pour toute information complémentaire : M. Grégoire Tavernier, directeur général de l'office du personnel de l'Etat, DF, ☎ 022 546 08 51.

Aides financières accordées à deux associations actives dans le domaine social

Le Conseil d'Etat a accordé une somme de 50'000 francs par année pour les années 2014 à 2017 à l'Association d'aide et d'accompagnement des personnes âgées en établissements médico-sociaux et de leurs familles (APAF), association qui œuvre à la promotion de la qualité de vie, la dignité et les droits des résidents des établissements médico-sociaux du canton de Genève et leurs familles.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a accordé un montant de 30'421 francs par année pour les années 2014 à 2017 à l'association Pro Senectute. Cette aide financière est destinée au fonctionnement de la consultation sociale de l'association, qui aide et soutient les personnes âgées et leurs proches notamment dans le cadre de leurs différentes démarches administratives.

Ces deux aides financières s'inscrivent dans le cadre du programme public « Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées ».

Pour toute information complémentaire : M. Jean-Christophe Bretton, directeur général de l'action sociale, DEAS, ☎ 022 546 51 45.

Nouvelle composition du conseil d'administration de la Fondation pour les terrains industriels de Genève

Le Conseil d'Etat a approuvé la modification de la composition du conseil d'administration de la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI), pour la période du 11 décembre 2013 au 31 mai 2014.

Suite à la nouvelle répartition des départements, il a nommé M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), en tant que représentant du DALE et M. Jean-Charles Magnin, directeur général des affaires économiques au département de la sécurité et de l'économie (DSE), en tant que représentant du DSE au sein du conseil d'administration de la FTI.

Pour toute information complémentaire : M. Pierre Alain Girard, secrétaire général adjoint, DALE, ☎ 022 327 94 17.

Nouvelle composition du conseil d'administration des Services industriels de Genève

Le Conseil d'Etat a approuvé la modification de la composition du conseil d'administration des Services industriels de Genève (SIG), pour la période du 11 décembre 2013 au 31 mai 2014.

Suite à la nouvelle répartition des départements, M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, a été désigné en tant que représentant du Conseil d'Etat en remplacement de M. Pierre Maudet au sein du conseil d'administration des Services industriels de Genève.

Pour toute information complémentaire : M. Christian Goumaz, secrétaire général, DALE, ☎ 022 546 54 01.

Nouvelle composition du conseil d'administration des Hôpitaux universitaires de Genève

Le Conseil d'Etat a approuvé la modification de la composition du conseil d'administration des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), pour la période du 11 décembre 2013 au 31 mai 2014.

Suite à la nouvelle répartition des départements, M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat chargé du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS), a été désigné en tant que représentant du Conseil d'Etat au sein du conseil d'administration des HUG, en remplacement de M. Pierre-François Unger, conseiller d'Etat sortant.

Le gouvernement a également nommé M. Manuel Estraviz, représentant du personnel, en remplacement de M. David Andenmatten, démissionnaire.

*Pour toute information complémentaire : Mme Christine Hislair Kammermann, secrétaire générale, DEAS
☎ 022 327 92 07.*

Agenda des invitations à la presse

Sous réserve de modifications

DATE	SUJET	LIEU	DPT	CONTACT
11 décembre 19h00	Célébration de la fête de l'Escalade à Berne	Palais fédéral, Berne	DP	Varuna Singh ☎ 079 914 73 29
31 décembre 8h00	Commémoration officielle de la Restauration	Promenade de la Treille	DP	Aline Staerkle ☎ 022 327 95 30